

Province de Québec  
Circonscription de Richelieu  
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une assemblée consultative du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 5 décembre 2022 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin  
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent  
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel  
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg  
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs  
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes  
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 – Richelieu, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

2022-12-779

Premier projet de règlement n° 2525 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de règlement n° 2525 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du projet de règlement n° 2525 et les conséquences de son adoption.

Aucune personne n'est présente.

Aucune question.

LEVÉE DE  
L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Stéphane Béland, que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

René Chevalier, greffier

---

Patrick Péloquin, maire